

Céret, le 16 mars 2026

Mesdames Messieurs les conseillers
municipaux

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion d'installation du Conseil Municipal, qui aura lieu, le :

SAMEDI 21 MARS 2026 à 11 h 00
Salle du Conseil Municipal

ORDRE DU JOUR :

1. Installation du conseil municipal
2. Élection du maire
3. Détermination du nombre d'adjoints
4. Élection des adjoints
5. Lecture et remise de la charte de l'Élu Local (article L.2121-7 du CGCT)
6. *Approbation du Procès-Verbal de séance du 11 février 2026

**Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales : Le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante et signé par le maire et le ou les secrétaires. Au cas précis, la séance d'installation du nouveau conseil municipal constitue juridiquement "la séance suivante" au sens de l'article précité. Aucune disposition du CGCT ne prévoit d'exception en cas de renouvellement général du conseil municipal. Il en résulte que : Le procès-verbal de la dernière séance de l'ancienne assemblée doit être arrêté au début de la séance d'installation du nouveau conseil. Cette formalité incombe au nouveau conseil municipal, régulièrement convoqué et installé. ».*

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le Maire,
Michel COSTE



Destinataires :

Mesdames et Messieurs les membres du conseil municipal

En application de l'Article 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente convocation sera mentionnée au registre des délibérations et affichée à la porte de la Mairie ou publiée.